

# **Salon des Petits Animaux de Papineau 2010**

## **Guide de l'exposant**

Pour la quatrième année consécutive, le Salon des Petits Animaux de Papineau a pour but de faire connaître des éleveurs de qualité qui œuvrent dans le domaine canin, félin, aviaire tout comme les rongeurs, insectes, marsupiaux. Bref, tous les petits animaux que l'on peut garder chez soi. De plus, les services équins sont maintenant admissibles.

Une place de choix est aussi réservée aux artistes et autres activités connexes qui gravitent autour du monde animalier.

Ce guide contient l'information qui, en tant qu'exposant, vous sera d'une grande utilité. Nous vous conseillons donc fortement d'imprimer ce document et de le lire attentivement.

## Sommaire

Introduction	3
Mode de sélection des exposants	4
Règlements généraux	4
Pour tous les exposants	4
Mode de paiement	7
Débarcadère	7
Approvisionnement quotidien	8
Règlements pour les exposants avec animaux	9
Espèces admissibles :	9
Vaccins	10
Règlements pour les artistes et activités connexes	11

# Introduction

## 1. Où et quand se déroule le Salon des Petits Animaux de Papineau 2010?

Le Salon des Petits Animaux de Papineau se déroule les 2 et 3 octobre 2010 à la salle Communautaire de Papineauville (derrière la polyvalente Louis-Joseph-Papineau).

L'adresse est : 378C rue Papineau, Papineauville (Québec)

## 2. Quel est l'horaire pour les visiteurs ?

Samedi : de 10h00 à 18h00

Dimanche : de 10h00 à 16h30

## 3. Quels sont les tarifs pour les visiteurs ?

Adulte : 5.00\$

6 à 17 ans : 3.00\$

Enfant jusqu'à 5 ans: gratuit

Veuillez noter qu'il est strictement interdit aux visiteurs d'apporter un animal au Salon des Petits Animaux de Papineau.

## 4. Comment rejoindre le Salon des Petits Animaux de Papineau 2010 ?

Municipalité de Papineauville  
Salon des Petits Animaux de Papineau 2010  
188 rue Jeanne-D'Arc, bureau 100  
Papineauville (Québec)  
J0V 1R0

Téléphone : (819)427-5511 poste 224

Courriel : [spap@mrcpapineau.com](mailto:spap@mrcpapineau.com)

Site internet : [www.salonanimauxpapineau.com](http://www.salonanimauxpapineau.com)

## **Mode de sélection des exposants**

Le comité organisateur demande une préinscription afin d'évaluer l'intérêt des exposants. Un dépôt de \$20.00 est exigé lors de votre préinscription, lequel est non remboursable si vous vous désistez. Par contre, nous vous le retournerons si votre candidature n'est pas retenue.

Les critères de sélections seront les suivants :

Tous les propriétaires d'animaux devront nous prouver que leurs animaux sont enregistrés. Une copie des enregistrements devra être fournie au moins 6 semaines avant la date du Salon.

Tous les propriétaires d'animaux devront nous fournir la preuve d'une vaccination complète au plus tard le matin de l'ouverture sans quoi l'animal pourrait se voir refuser l'accès.

But visé : avoir 65% de kiosques d'éleveurs et 35% reliés aux autres activités.

Aucune exclusivité n'est promise mais autant que possible, nous ne voulons qu'un seul kiosque par race offerte ou service. Donc, l'originalité et la provenance de l'exposant pourraient être prises en considération lors de la sélection.

Pour tous les exposants ayant un système de kiosque clé en main, veuillez le mentionner lors de la préinscription.

## **Règlements généraux**

### ***Pour tous les exposants***

1. Entrée des exposants : Pour les exposants, le Centre communautaire sera ouvert le vendredi précédant le Salon, dès 11:00 AM afin de vous donner la chance de préparer et décorer votre kiosque.

2. Scène/conférence : Pour faire une conférence, chaque exposant doit en faire la demande au préalable pour obtenir l'espace Scène s'il désire avoir du temps pour faire la promotion de son élevage ou de son produit. Chaque exposant aura droit à un temps

pouvant varier de 30 min. à 45 minutes, selon la disponibilité de la scène et ce, pour la durée du Salon (pour 2 jours). Cela est inclus dans le prix de location du kiosque.

3. Propreté : Tout exposant est entièrement responsable de l'entretien de son espace de location. Il doit s'assurer d'avoir son contenant à ordures. Le comité organisateur est responsable des allées, des salles de bains, de la scène.

4. Le participant doit assurer en tout temps une présence raisonnable à son kiosque.

5. Un maximum de 3 laissez-passer par kiosque (incluant celui du locateur) sera desservi pour la durée de l'événement soit 2 jours. Aucune carte d'accès ne sera accordée au nom d'une compagnie. Donc, chaque locateur peut faire entrer gratuitement 2 autres personnes avec lui, pour toute la fin de semaine et ce doit être les 2 mêmes personnes pour les 2 jours.

6. Le comité organisateur se réserve le droit d'exiger une preuve d'identification pour l'émission du laissez-passer.

7. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne incluant un locateur ou une personne le représentant si celle-ci se présente au Salon dans un état jugé par le comité comme étant perturbateur.

8. Kiosques :

Sont séparés par des murets de masonite perforés, peints en blanc. Veuillez apporter vos rideaux, nappes, cages, fil d'extension, tapis etc. Ils ont tous une seule prise électrique. Donc ayez une multiprise avec vous.

Les dimensions des kiosques varient : 10 X 10 (standard) offrant une façade, kiosques de coin de 11 X 10 et offrent 2 façades et il y a possibilité d'offrir un kiosque de 8 x 10.

9. Une table rectangulaire de 8 pieds ou une table ronde (à votre choix) ainsi que deux chaises seront également mises à votre disponibilité gratuitement pour chacun des kiosques. Vous devez préciser votre choix lors de votre préinscription.

10. Le comité organisateur pourrait limiter le nombre de kiosques à un par entreprise selon l'offre et la demande.

11. Responsabilités/sécurité

11.1. Ni la direction, ni le propriétaire du site d'exposition ne peuvent être tenus responsables des dommages causés aux produits, kiosques et outils, par le feu, le vol ou toute autre cause. Pendant le séjour dans l'édifice ou ses dépendances, l'exposant doit lui-même assurer son matériel contre tous les risques.

11.2. Ni le propriétaire du site d'exposition ni le promoteur ne peuvent être tenus responsables pour les coups et/ ou blessures subis par un exposant ou un membre de son personnel pendant son séjour dans l'édifice.

11.3. Un gardien de nuit sera de service à partir du vendredi soir 1er octobre 2010 jusque dans la nuit du 2 au 3 octobre 2010 afin d'assurer une plus grande sécurité.

11.4. Les activités de nature promotionnelle comme la distribution de souvenirs, de matériel publicitaire ou toute autre sollicitation commerciale doit se faire à l'intérieur des kiosques. Aucune de ces activités ne sera tolérée dans les allées et le restaurant afin de faciliter la circulation.

11.5. Tous concours, réclames commerciales organisés par l'exposant en rapport avec leur participation à l'événement ne doivent engager le promoteur d'aucune façon. L'exposant devra fournir à la direction, sur demande, l'autorisation de la Régie des courses et des jeux du Québec obtenue en vue de l'organisation d'un tel concours.

11.6. Tout concours doit être pré-approuvé par la direction de l'événement.

11.7. DÉMONTAGE DE KIOSQUE : Toute personne ou organisme ayant un kiosque ne pourra pas commencer à démonter son kiosque ni désassembler ses présentoirs (incluant paqueter son matériel) avant 16h30 heure le dimanche de fermeture.

11.8. Il est de la responsabilité de chaque locateur de décorer son propre kiosque afin de le rendre attrayant. Un concours sera organisé pour déterminer quel est le kiosque le plus attrayant du Salon. Le tout sera choisi par vote du public et le résultat du vote sera officialisé le dimanche vers 16h.

11.9. Toute demande spéciale concernant l'apparence d'un kiosque doit être soumise à la direction au plus tard 30 jours avant l'ouverture du Salon et le tout doit être accompagné d'un croquis ou d'un plan.

11.10. Il est interdit de perforer, peindre ou altérer les murs et le sol de l'édifice de quelque façon que ce soit. Aucun adhésif autre que le ruban gommé ne peut être

appliqué sur le sol. L'exposant devra enlever le ruban adhésif sur le sol lors du démontage, sinon des frais additionnels lui seront facturés

11.11. La distribution des autocollants est interdite. Les frais encourus pour les enlever du plancher ou des murs seront à la charge de l'exposant.

11.12. Tout exposant doit être respectueux envers ses collègues exposants ainsi qu'envers les visiteurs. Aucun bruit excessif ne sera toléré.

11.13. Pour votre propre confort, il est recommandé que vous ayez un revêtement de moquette pour chaque kiosque, lequel n'excèdera pas l'espace loué.

11.14. Tous les exposants nous donnent automatiquement le droit en payant leur location de kiosque d'utiliser les photos prises par nos photographes lors du Salon à des fins publicitaires et ce, pour la durée de vie du Salon des Petits Animaux de Papineau.

### ***Mode de paiement***

1. Un exposant devra avoir payé entièrement le montant de la location de son kiosque au moins 6 semaines avant l'évènement.
2. En cas d'annulation de votre location d'espace, aucun remboursement ne sera fait à moins de 8 semaines de l'évènement, soit à partir du 6 août 2010.

### ***Débarcadère***

1. Le comité organisateur mettra gratuitement à la disponibilité des exposants quelques diables et des chariots au débarcadère afin de faciliter le transport de la marchandise. Si vous avez beaucoup de matériel, prévoir de l'aide au débarcadère.
2. Un temps maximum de 30 minutes sera alloué à chacun des exposants pour le déchargement de sa marchandise. Il est de votre responsabilité de prévoir de l'aide pour le déchargement de votre matériel.

3. Une fois le déchargement terminé, l'exposant devra stationner sa voiture à l'endroit désigné par le comité organisateur.

4. Le comité se réserve le droit de faire remorquer tout véhicule bloquant cette entrée pour plus de 30 minutes.

5. Tout le matériel d'emballage comme les boîtes, les caisses, les sacs vides devront être dépliés, attachés et identifiés à votre nom. Nous vous réserverons un endroit pour les entreposer durant le salon.

6. Si de la marchandise est expédiée par un transporteur commercial ou privé, le comité organisateur ne sera pas responsable de la perte ou du bris du matériel et accessoires confiés au receveur.

### ***Approvisionnement quotidien***

1. A tous les jours, pour réapprovisionner les kiosques, les exposants pourront apporter du nouveau matériel entre 8h30 et 9h45. Le matériel roulant de transport sera disponible.

2. Toutefois, à partir de 10h00, tous les jours, le matériel roulant ne sera plus toléré. L'approvisionnement de marchandises devra alors se faire manuellement.

## Règlements pour les exposants avec animaux

1. Vous devez être couvert personnellement par une assurance responsabilité civile.
2. TOUS LES ANIMAUX, CHATS ET CHIENS DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉS ET VACCINÉS. Et l'exposant devra nous en fournir la preuve.
3. Les chats et chiens de moins de 12 semaines ne seront pas acceptés.
4. Les animaux doivent être en tout temps tenus sous votre contrôle. Dans vos kiosques, ils doivent être dans des enclos, cages, laisse, etc., et à l'extérieur, ils doivent en tout temps être en laisse.

### PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX :

1. Aucun animal n'ayant pas préalablement été admis par le comité organisateur ne sera accepté sur les lieux du Salon. Ainsi, seuls les animaux ayant fait l'objet d'une inscription seront admis au Salon.
2. Les animaux provenant d'industries à chiots (ou chats) ne seront pas admis à ce Salon. (usine à chiots)
3. Les animaux de service inscrits (ex : chiens de traîneaux ou chiens d'aveugles) non enregistrés peuvent être admissibles mais les vaccins sont obligatoires.
4. Tous les animaux présents au Salon devront avoir eu un toilettage dans les jours précédant immédiatement le Salon. Ainsi, un éleveur pourrait se voir obliger de laver son animal si ce dernier fait l'objet de plaintes.

### ***Espèces admissibles :***

Nous acceptons comme petits animaux de compagnie les espèces nées en captivité. Notez qu'aucun oiseau tels les canards, les oies, dindes, bernaches, pintades ne seront admissibles au Salon. En cas de doute, contactez-nous.

### Exigences

Fournir une photocopie du certificat de vaccination pour chaque animal le plus tôt possible avant l'évènement (voir les vaccins ici-bas) et avoir en mains le certificat de vaccination de chaque animal présenté au Salon des Petits Animaux de Papineau .

Les animaux ayant des signes évidents de maladies ne seront pas admis au Salon des Petits Animaux de Papineau.

NB : En l'absence de preuve de vaccination complète, l'animal se verra refuser l'accès au Salon.

## ***Vaccins***

L'éleveur qui est propriétaire des animaux présents au Salon des Petits Animaux de Papineau est responsable de protéger son ou ses animaux par la vaccination. Cette responsabilité s'applique également aux personnes qu'il invite dans son kiosque accompagnée d'animaux, que ce soient issues de son élevage ou non.

Note

Pour protéger vos animaux contre les maladies qui peuvent être transportées par les visiteurs, vos animaux doivent être vaccinés depuis moins de deux ans.

Ni le promoteur ni le comité organisateur ne pourra être tenu responsable de la transmission de maladies, blessures ou autres et ce, tant chez les animaux que les humains.

### VACCINS OBLIGATOIRES (aux 2 ans)

Pour les chiens :

- Rage
- Maladie de Carré (distemper)
- Hépatite
- Parvovirus
- Para influenza

Pour les chats :

- Pan leucopénie féline (feline distemper)
- Rhino trachéite
- Calicivirus

Furets :

- Rage
- Distemper

Les animaux de moins d'un an devront avoir reçu au moins 2 fois les vaccins mentionnés ci-haut, à l'exception de la rage qui devra avoir été reçu 1 fois, à l'âge de 12

semaines ou plus. Notez que tous les vaccins doivent avoir été administrés, il y a moins de 2 ans.

Ces mesures de sécurité sont en place pour la sécurité de vos propres animaux. Pour les chiens, nous recommandons fortement la vaccination contre la toux du chenil (bordetella). Chaque fois que votre chien entre en contact avec des chiens malades dans un chenil ou à l'occasion d'une exposition canine, votre compagnon peut attraper la toux du chenil ou trachéo-bronchite infectieuse. Les chiens atteints de cette maladie peuvent tousser pendant des semaines, voire des mois. Parlez-en avec votre vétérinaire.

Pour les chats nous recommandons fortement la vaccination contre la leucémie féline. Ce virus bloque le système immunitaire du chat, ce qui l'empêche de combattre les autres infections et peut même causer un cancer chez certains chats. Parlez-en avec votre vétérinaire.

Les tatouages et les micro-puces pourraient être sporadiquement vérifiés sur place mais tous les certificats de vaccinations et d'enregistrements seront vérifiés.

Une aire de promenade sera disponible à l'extérieure pour les chiens, les selles devront être ramassées immédiatement par le propriétaire de l'animal.

## **Règlements pour les artistes et activités connexes**

Pour pouvoir exposer vos œuvres, vous devrez présenter une majorité de celles-ci ayant un rapport direct avec les animaux. Dans l'éventualité où ce critère ne serait pas respecté, le comité organisateur se réserve le droit de vous refuser l'accès à un kiosque pour les années ultérieures.

Tout exposant doit fournir par écrit une description non détaillée du matériel qu'il veut présenter au Salon afin de répondre aux critères de lien direct.